

Compte rendu de la séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel BANCEL

Sont présents : Daniel BANCEL, Yves SEGOND, Michel CERTHOUX, Violaine DEBELLE, Corinne MAGNE, Stéphane SEGALA,

Représentés : Erwan LECOMTE par Yves SEGOND, Elie Bellenger par Stéphane SEGALA, Anne LOMPECH par Michel CERTHOUX

Excusés :

Absents : Nina COUSIN

Secrétaire de séance : Michel CERTHOUX

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance du 16 novembre 2021,

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 16 novembre 2021.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Délibération sur le financement des travaux du presbytère
- Délibération portant sur le changement des statuts du SIVU du RPI de la vallée du Célé
- Etat des restes à réaliser

Point sur les dossiers en cours

Financement des travaux du presbytère

Le Maire explique au conseil municipal la nécessité de prendre une nouvelle délibération pour répondre à la demande la trésorerie d'appliquer une procédure complète de marché public sans avis de publicité pour les travaux du premier étage.

Voté initialement : un budget pour le presbytère d'un montant de 180 000 HT pour la création de deux logements. La localisation au presbytère de l'office notarial créé à Sauliac nécessitant des travaux moins importants, une partie de l'enveloppe a été gardée.

Il convient de délibérer sur un nouveau montant et un nouveau plan de financement.

Le maire présente au conseil municipal les devis par lot.

	Lot	Entreprises	Montants
01	Démolition-plâtrerie	Ets Sculfort	2210,00
02	Menuiseries	Segond	9897,85
03	Peintures	Ets Sculfort	9600,08
04	Sols-faïence	Ets Sculfort	3645,48
05	Électricité	Cousy	3939,76
06	Plomberie	Quintard	11333,00
Economie	MC2G		1431,95

Suivi de chantier	MG2G	1580,00
-------------------	------	---------

Le montant des travaux et des études est estimé à 43 638,12 € ht soit 52 365,74 ttc

Le plan de financement étant de

Subvention DETR de 30 % 13 091,44 euros

Auto financement de 39274, 30 €

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune récupère la TVA à l'année (n+1).

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité le montant des travaux et études et le plan de financement.

Reste à réaliser :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un état des restes à réaliser. En effet des travaux ont été budgétés en 2021 et non entièrement réalisés. Cependant, ils seront réalisés début 2022, pendant la transition du budget (Janvier à Mars 2022). Afin de pouvoir régler les artisans il convient donc de valider un état des restes à réaliser sur le budget 2021.

Monsieur le maire présente les montants des restes à réaliser ;

Opération du presbytère : 50466.82 €

Douche locataire :4134.26€

Toiture presbytère : 9575.92€

Aire de repos de Sauliac :45 000 €

Approuvé à l'unanimité,

Révision des statuts du SIVU des écoles :

Violaine Debelle a assisté à la réunion du SIVU. Elle explique qu'un point a été fait sur le PEDT.

Un point sur le fonctionnement ALSH et des cantines a aussi été réalisé...

Plusieurs pistes ont été étudiées.

Une demande d'heures supplémentaires a été faite.

Des formations ont été demandées.

Le Grand Figeac prendrait la compétence « petite enfance » Ce qui conduirait à une harmonisation du coût des ALSH.

Point sur les statuts :

Les statuts actuels du SIVU ne permettent pas la prise en charge des dépenses d'investissements liés aux matériels nécessaires à l'enseignement. Ce qui prive le SIVU de la possibilité de recevoir des subventions.

Une modification des statuts a été votée par le SIVU . Le SIVU demande aux communes adhérentes de voter cette modification des nouveaux statuts.

Proposition de modification des statuts :

«Article 2:le syndicat a pour objet le fonctionnement du scolaire ,du périscolaire et de l'extra-scolaire des écoles du RPI de la vallée du Célé :

A/la prise en charge des dépenses de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal de la vallée du Célé à savoir les dépenses: -de fournitures scolaires-de fonctionnement pédagogique -le renouvellement de la bibliothèque -pour les sorties culturelles :les entrées et le transport-pour les sorties sportives: les entrées et le transport-du personnel technique et administratif du SIVU.

Le syndicat pourra prendre en charge des dépenses d'investissements liées aux matériels nécessaires à

l'enseignement.... »

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable à la modification des statuts .

Point sur les projets en cours :

Aire de repos :

Suite aux différentes réunions un contact a été pris auprès des entreprises pour faire les finitions.

Michel Certhoux et Stéphane Figuié assurent le suivi des travaux.

Concernant les plantations sur l'aire de repos, celles-ci ont été faites. Il a été demandé un rajout de terre. Une acquisition de mobilier urbain a été soumise.

La question d'un portique camping-car ? La commune a la possibilité de mettre un portique amovible avec un seul poteau sur un arbre existant.

Voirie :

Le « chemin des laveuses » entre les maisons Capoulat et Plénacoste a été bien nettoyé et la terre remontée. Les semences sont à faire.

Révision des tarifs de la salle des fêtes :

Le conseil adopte à l'unanimité une révision des tarifs de la salle des fêtes

TARIFS SALLE DES FETES 2022				
	HIVER		ÉTÉ	
	WEEK END	JOURNEE	WEEK END	JOURNEE
HABITANTS SAULIACOIS	80 €	40 €	50 €	25 €
ASSOCIATIONS SAULIACOISES	GRATUIT			
EXTERIEURS	160 €	80 €	100 €	50 €

Fin de séance à 22h30